

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 840

présenté par
M. Haddad et Mme Le Grip

ARTICLE 4 AA

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi qu'à la lutte contre la désinformation »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est issu des recommandations du rapport d'enquête de Madame Constance Le Grip relatif aux ingérences étrangères. Il vise à renforcer l'éducation des plus jeunes aux médias, notamment au traitement de l'information et du développement de l'esprit critique vis-à-vis de la propagande étrangère et de la désinformation.

Il s'agit là d'un élément essentiel tant la population qui use de certains réseaux sociaux comme TikTok est peut être influençable, et tant le contexte international est propice au développement de contenus produits par des médias étrangers menant à de la désinformation.

Il s'agit en outre d'un investissement nécessaire pour former des générations futures aptes à appréhender les manipulations informationnelles dont elles pourraient faire l'objet.